

Les activités en question s'inspiraient des cinq objectifs décrits plus haut à la section III, que s'était fixés le Canada pour sa première année comme membre de l'organisation, et elles ont favorisé la réalisation de ces objectifs. Ceux-ci constituent l'aune à laquelle est mesurée l'efficacité de notre performance "dans l'arène". Les activités entreprises en vue de la réalisation des objectifs montre que le Canada a en effet joué un rôle actif, indépendant et efficace, comme le recommandait le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur dans son rapport de février 1990 sur l'adhésion du Canada à l'OÉA.

Les progrès accomplis par le Canada peuvent donc être résumés comme suit :

1. **Objectif**

Participer à la réforme et au renforcement de l'OÉA.

Activités

- 1) Lors de la 20^e Assemblée générale tenue à Asuncion en juin 1990, le Canada s'est joint à d'autres membres en vue d'établir une nouvelle échelle de contingents pour les contributions budgétaires, barème qui avait été gelé pendant plusieurs années. La nouvelle structure contingentaie devrait favoriser l'assainissement des finances de l'OÉA.
- 2) Lors de l'Assemblée générale d'Asuncion, les deux propositions du Canada visant à renforcer le rôle de l'OÉA comme tribune politique ont été adoptées à l'unanimité : la première préconisait que les États membres organisent un sommet des chefs d'État ou de gouvernement du continent, et la deuxième recommandait la création, au sein du Secrétariat, d'une section pour le progrès démocratique.
- 3) Le Canada a participé activement au programme d'action pour le renforcement de l'OÉA, programme destiné à faire de celle-ci une organisation plus efficace, à l'écoute des besoins de ses membres et des grandes questions de l'heure.
- 4) Le Secrétaire général a nommé le sénateur canadien Gerald Ottenheimer au Groupe consultatif sur le Système interaméricain, organisme indépendant